



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
RAPPORT D'INSPECTION



107409051832

Inspection protection animale : élevage de Porcins

Partie Administrative

Organisme d'inspection : DDPP de la Haute-Savoie Date de l'inspection : 29/08/2012  
Inspecteur : PERRISSIN-FABERT Denis  
Accompagné de : DA SILVA Eric  
Numéro du rapport : 107409051832  
Motif de l'inspection : Plainte  
Représentant de l'entreprise ayant accompagné les inspecteurs : Monsieur Monnin  
Méthode : Grille Inspection protection animale : élevage de Porcins - V01 - 02/04/2009  
Vade Mecum Inspection PA d'un élevage de Porcins - Version du 31/03/2009  
Réf. Règlementaires :  
- Extraits du CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME\_ partie législative  
- Arrêté du 26 octobre 1982 relatif à l'élevage, la garde et la détention des animaux  
- Arrêté du 16 Janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs  
- Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages  
- Directive 91/630/CEE du Conseil du 19 novembre 1991 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

Etablissement inspecté

Numéro Projet : 74269500  
DOSDSV : 7409  
Raison Sociale : PORCHERIE SEYSSEL  
Enseigne : PORCHERIE SEYSSEL  
Adresse postale : Vallod  
74910 SEYSSEL

Données supplémentaires

Locaux non inspectés : NEANT

A		Logement et ambiance	
A01	Hébergement des animaux à l'extérieur		
A02	Conception des bâtiments et locaux de stabulation		
A0201	*Matériaux de construction (locaux et équipements) non nuisibles		Conforme
A0202	*Matériaux de construction (locaux et équipements) nettoyables et désinfectables		Conforme
A0203	*Stabulation/systèmes de contention sans bord tranchant ni saillie blessante		Conforme
A0204	*Etat des sols		Conforme
A0205	*Conception de l'aire de couchage		Conforme
A0207	*Densité de logement des porcs sevrés et des porcs de production NC : Nombre de porcs trop élevé dans certaines loges		Non Conforme
A0211	*Dimension des caillibotins en béton		Conforme
A03	Qualité de l'air ambiant		
A0301	*Qualité de l'air ambiant : circulation, concentration de gaz, taux de poussière NC : Système de ventilation défectueux, manque d'aération, forte odeur d'ammoniac		Non Conforme
A04	Température et humidité de l'air ambiant		
A0401	*Température et humidité de l'air ambiant NC : Système de ventilation défectueux, manque d'aération, forte odeur d'ammoniac		Non Conforme
A05	Éclairage		
A0501	*Éclairage d'une intensité $\geq 40$ lux pendant au moins 8 heures par jour NC : Manque de luminosité, absence de fenêtres		Non Conforme
A06	Environnement sonore		
A0601	*Niveau de bruit		Conforme
B		Matériels et équipements	
B01	Dispositifs d'alimentation et d'abreuvement		
B0101	*Dispositifs d'alimentation et d'abreuvement évitant toute contamination		Conforme
B0102	*Dispositifs d'alimentation et d'abreuvement évitant toute compétition		Conforme
B0103	*Dispositifs d'alimentation et d'abreuvement opérationnels		Conforme
B02	Dispositif de ventilation artificielle		
B0201	*Dispositif de ventilation artificielle (système principal) opérationnel NC : Système défectueux		Non Conforme
B0202	*Dispositif de ventilation de secours et système d'alarme opérationnels NC : Système inexistant		Non Conforme
B03	Vérification quotidienne des équipements et du matériel		
B0301	*Vérification quotidienne des équipements et du matériel		Conforme
C		Personnel	
C01	Connaissances et qualifications		
C0101	*Connaissances et qualifications		Conforme
C02	Nombre adapté		
C0201	*Nombre adapté NC : Surdensité dans certaines loges		Non Conforme
D		Conduite d'élevage	
D01	Interventions sur l'animal sain		
D0101	*Fréquence d'inspection des porcs		Conforme
D0102	*Inspection des porcs à l'aide d'un éclairage approprié		Conforme
D0103	*Absence de mutilations / Conditions de réalisation des interventions autorisées		Conforme
D0104	*Pratiques d'élevage sans souffrance et/ou dommage importants et/ou durables NC : Conditions de détention très difficiles, en période de forte chaleur, manque d'aération et de luminosité, densité trop élevée		Non Conforme
D02	Soins aux animaux malades ou blessés		
D0201	*Soins assurés sans délai aux porcs malades ou blessés		Conforme
D0202	*Absence de porcs malades ou blessés laissés sans soins appropriés		Conforme
D0203	*Isolement effectif des porcs dont l'état de santé le nécessite		Conforme
D0204	*Recours à un vétérinaire en cas de besoin		Conforme
D03	Organisation de l'espace		
D0303	*Matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation NC : Absence de matériel permettant des activités de recherche et de manipulation		Non Conforme

IE	MÉTIÈRE	
E01	Alimentation	
E0101	*Quantité et qualité de l'aliment distribué	Conforme
E0102	*Fréquence d'alimentation : au moins 1 fois par jour	Conforme
E0103	*Alimentation fibreuse et à haute valeur énergétique - truies/cochettes gestante	Conforme
E02	Abreuvement	
E0201	*Abreuvement : quantité, qualité et fréquence - permanent à partir de 2 semaines	Conforme
E03	Médicaments vétérinaires	
E0301	*Innocuité des produits et substances médicamenteuses et zootecniques utilisés	Conforme
IE	Documents	
F01	Registre d'élevage	
F0101	*Registre conforme aux exigences de la réglementation protection animale	Conforme

#### Evaluation de l'établissement sur les points inspectés :

Notation : D = Non conformité majeure

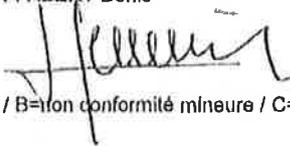
#### Commentaire global :

Batiment industriel vétuste, système de ventilation mécanique défectueux, forte température dans le bâtiment, forte odeur d'ammoniac, nombre de porcs en fin d'engraissement, trop élevé dans plusieurs loges.  
Absence d'objets manipulables, par les porcs, présence de 3 porcs malades

Signature :

Le 12/10/2012

PERRISSIN-FABERT Denis



A=conforme / B=non conformité mineure / C=non conformité moyenne / D=non conformité majeure / CO=conforme / NC=non conforme